



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 18 JUILLET 2006

ANCIEN PATUS

EN BERAL

VENTE AUX HABITANTS DU HAMEAU

Par délibération en date du 30 mars 2005, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le transfert d'une partie des biens sectionnaux du hameau d'En Béral, cadastré section D, n° 1725 dans le domaine communal et sur la vente d'une autre partie, cadastrée section D, n° 1724 à Monsieur et Madame Pierre GALIBERT, qui en avaient fait la demande.

Considérant l'arrêté préfectoral autorisant la vente des biens sectionnaux en date du 31 janvier 2006,

Conformément à l'avis des Domaines, la valeur de cession a été arrêté à 705 € pour une superficie de 3 a et 66 ca,

Le Cabinet DUHEM - LABONNE a élaboré le document d'arpentage et Maître BARDOU est désigné pour rédiger l'acte authentique.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs,

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Financières » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 11 juillet 2006,

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, se prononce à l'unanimité sur la vente de la partie de Patus cadastrée section D, n° 1724 aux propriétaires sus-nommés suivant les conditions stipulées ci-dessus.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 18 juillet 2006

Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.